

**SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

**RECUEIL**

**DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU SDIS 25**

**NUMERO 8 DU MOIS D'AVRIL 2021**

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS  
10 chemin de la Clairière 25042 BESANCON CEDEX  
☎ 03 81 85 36 00 – Fax 03 81 85 37 09



**LISTE DES ACTES INSERES  
AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SDIS 25  
N° 8 DU MOIS D'AVRIL 2021**

*Je certifie que les actes portés sur la liste ci-dessous comportant deux pages, figurent dans le recueil des actes administratifs du SDIS 25 n° 8 du mois d'avril 2021.*



**Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX**  
Directeur départemental des services  
d'incendie et de secours,  
Commandant le 25<sup>e</sup> CDSP

**ACTES SOUMIS A PUBLICATION**

**PAGE**

**Arrêté de la présidente du conseil d'administration**

Arrêté n°2021/0432 conférant délégation de signature à Monsieur Arnault ANGONIN, chef du service Formation du groupement des services des ressources humaines ..... 5

**Arrêtés du préfet du Doubs**

Arrêté n°25-2021-04-01-00009 fixant la liste d'aptitude opérationnelle du groupe d'intervention hélicoptère du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2021..... 7

Arrêté n°25-2021-04-01-00010 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu périlleux (GRIMP) du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2021 ..... 10

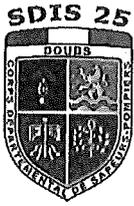
Arrêté n°25-2021-04-01-00011 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des infirmiers de sapeurs-pompiers protocolés du Service Santé et Secours Médical du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2021 ..... 13

Arrêté n°25-2021-04-01-00012 fixant la liste d'aptitude de la spécialité des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention du département du Doubs, pour l'année 2021..... 17

Arrêté n°25-2021-04-01-00013 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2021 ..... 19

Arrêté n°25-2021-04-01-00014 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2021 ..... 23

Arrêté n°25-2021-04-01-00015 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en sauvetage déblaiement du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2021 .....	29
Arrêté n°25-2021-04-01-00016 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2021 .....	34
Arrêté n°25-2021-04-01-00017 portant nomination du Conseiller technique départemental de l'équipe groupe de reconnaissance et d'intervention en milieux périlleux (GRMIP) et de son adjoint .....	40



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
Corps départemental de sapeurs-pompiers

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le JURE DU DOUBS

ID : 025-282500016-20210407-A20210432\_JURDE-AI

**Arrêté n°2021/0432 conférant délégation de signature  
à Monsieur Arnault ANGONIN, chef du service Formation  
du groupement des services des ressources humaines**

**La présidente du conseil d'administration du  
service départemental d'incendie et de secours du Doubs,**

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1424-33 ;
- Vu** la délibération en date du 2 avril 2015 du conseil départemental du Doubs, relative à l'élection de Madame Christine BOUQUIN dans les fonctions de présidente du conseil départemental ;
- Vu** la délibération en date du 13 octobre 2020 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, relative à l'installation du conseil d'administration ;
- Vu** la délibération en date du 13 octobre 2020 prise par le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, relative à la délégation d'attributions du conseil d'administration à la présidente ;
- Vu** l'arrêté n°2008/0964 du 24 décembre 2008 modifié, pris par le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et portant règlement intérieur du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et du corps départemental du Doubs ;
- Vu** l'arrêté n°2015/0510 du 3 juin 2015 pris par la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, conférant délégation de signature aux chefs de services des groupements fonctionnels et territoriaux ;
- Vu** l'arrêté n°2021/0393/RH-1B3 du 29 mars 2021 pris par la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs portant grade, affectation et fonction de Monsieur Arnault ANGONIN ;

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

S E O

ID : 025-282500016-20210407-A20210432\_JURDE-AI

**A R R Ê T E****Article 1 :**

Dans le cadre des compétences du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et pour les affaires relevant des attributions de son service, délégation de signature est conférée à Monsieur Arnault ANGONIN, commandant de sapeurs-pompiers professionnels, chef du service Formation du groupement des services des ressources humaines, à l'effet de signer au nom de la présidente du conseil d'administration :

- les bons et lettres de commande d'un montant inférieur à 500 euros hors taxes, dans la limite des autorisations budgétaires,
- l'attestation, sous quelque forme que ce soit, du service fait des dépenses concernant le service Formation,
- les demandes de devis et tous documents s'y rapportant, dans le cadre des achats d'un montant inférieur à 500 euros hors taxes,
- les autorisations d'absence, de congés annuels ou de récupération ainsi que les régularisations d'horaires, sur demande des agents placés sous sa hiérarchie,
- toutes pièces ou correspondances usuelles, liées à l'activité de son service, et ne faisant pas grief ou n'emportant aucune décision,
- toutes pièces administratives se rapportant aux inscriptions des agents du service départemental aux formations dispensées dans un organisme extérieur, à l'exception des pièces déjà citées dans le présent arrêté qui ne peuvent être visées ou signées que dans les conditions et limites fixées audit arrêté ;
- les actes relevant des attributions de son service, par ampliation.

**Article 2 :**

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

**Article 3 :**

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et dont copie sera adressée à l'intéressé ainsi qu'à Monsieur le Payeur départemental.

**Fait à Besançon, le 7 avril 2021**

**Christine BOUQUIN,**  
Présidente du Conseil d'administration

**Arrêté N° 25-2021-04-01-00009**

fixant la liste d'aptitude opérationnelle du groupe d'intervention hélicopté du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2021.

Le préfet du Doubs  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu** le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;  
**Vu** la loi 96.370 du 03 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers ;  
**Vu** la note d'information DSC8/PPF/LB n° 93-897 du 03 juin 1993 ;  
**Vu** l'arrêté du 18 août 1999 fixant le Guide national de référence relatif au Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux ;  
**Vu** l'arrêté du 23 novembre 1999 fixant le Guide national de référence relatif aux secours subaquatiques ;  
**Vu** l'arrêté du 07 novembre 2002 fixant le Guide national de référence relatif au sauvetage aquatique ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 330 du 27 janvier 1998 portant création du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP) du Doubs ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;  
**Vu** l'arrêté n° 2007-1712-07105 du 17 décembre 2007 portant création d'une équipe spécialisée en intervention en milieu aquatique et subaquatique au sein du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 25-2021-02-22-006 du 22 février 2021 fixant la liste d'aptitude opérationnelle du groupe d'intervention hélicopté des sapeurs-pompiers du département du Doubs, pour l'année 2020 ;  
**Vu** la circulaire NOR INT/E/92/00007/C du 13 janvier 1992 relative à l'aptitude opérationnelle des plongeurs de la sécurité civile ;

**SUR** proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont habilités à exercer au sein du groupe d'intervention hélicopté des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2021, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

<b>EQUIPE SPECIALISEE</b>	<b>NIVEAU D'EMPLOI</b>	<b>Hélicoptère de nuit</b>	<b>NOM - PRENOM</b>
<b>GIH</b>	<b>Conseiller technique Départemental (IMP 3)</b>	Oui	LARRIERE Didier
	<b>Conseiller technique Départemental (SAL 3/SAV)</b>	Non	SCHAER Dominique
	<b>Chefs d'unité (IMP 3)</b>	Oui	GRANCHER Romaric JEANNIN Maël LIEVRE David MARTIN Ludovic MINOLETTI Benoît PATTON Bruno PELLIER Olivier TISSOT Jérôme TROY Rodolphe VIENNET Aurélien
	<b>Sauveteurs (IMP 2)</b>	Non	BRIDE Mickaël COLLIARD Sébastien DEFRASNE Jérôme DEFRASNE Nathalie GRIMANI Alain HORCKMANS Alexandre HUGUENARD Arnaud RUDE Alexandre VUILLET Johann
	<b>Sauveteurs aquatiques (SAV)</b>	Oui	MARTIN Ludovic TISSOT Jérôme
		Non	DECKMIN Richard DROSZEWSKI Yann GAHIDE Eddy POTIER Cyril ROUSSEY Eric SCHAER Dominique TREFF Damien
	<b>Médecin SSSM (IMP 1)</b>	Non	PEUGEOT-MORTIER Caroline PILLER Laure-Estelle

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

**Article 2**

Sont habilités à exercer au sein du groupe d'intervention hélicoptéré uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

EQUIPE SPECIALISEE	NIVEAU D'EMPLOI	Hélicoptéage de nuit	NOM - PRENOM
/	/	/	/

**Article 3**

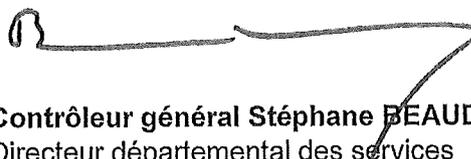
L'arrêté préfectoral n° 25-2021-02-22-006 du 22 février 2021 susvisé est abrogé.

**Article 4**

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 01 AVR. 2021

Pour le préfet, par délégation,



**Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX**  
Directeur départemental des services  
d'incendie et de secours,  
Commandant le 25e CDSP



**PRÉFET  
DU DOUBS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs**

**Arrêté N°25-2021-04-01-00010**

Arrêté fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu périlleux (GRIMP) du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2021.

Le préfet du Doubs  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;  
**Vu** la loi 96.370 du 03 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers ;  
**Vu** l'arrêté du 18 août 1999 fixant le Guide national de référence relatif au Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 330 du 27 janvier 1998 portant création du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP) du Doubs ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 25-2021-01-04-007 du 4 janvier 2021 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu périlleux des sapeurs-pompiers du département du Doubs, pour l'année 2020 ;

**SUR** proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

**ARRÊTE**

**Article 1er** | Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en milieu périlleux des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2021, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – PRENOM
IMP 3	Conseiller technique Départemental	LARRIERE Didier
	Chef d'unité référent groupement EST	ROBIN Christophe
	Chef d'unité référent groupement SUD	RODRIGUES Cédric
	Chef d'unité référent groupement OUEST	TISSOT Jérôme

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – PRENOM
IMP 3	Chefs d'unité	BAILLY David BOVET Florent DAMNON Cédric GAILLARD Benjamin GRANCHER Romaric GUILLET Daniel JEANNIN Maël LIEVRE David MARTIN Ludovic MINOLETTI Benoît PATTON Bruno PELLIER Olivier TROY Rodolphe VIENNET Aurélien
IMP 2	Sauveteurs	BANDERIER Hubert BARTHELEMY Maxime BERNA Christophe BRENANS Raphaël BREUILLOT Kevin BRIDE Mickaël CAVATZ Gaëtan COHADON Sylvain COLLIARD Sébastien DEFTRASNE Jérôme DEFTRASNE Nathalie DESCHAMPS Jean-Marc DUSSOUILLEZ Mickaël ETCHIALI Mehdi GERMAIN Sébastien GRANDMOUGIN Baudoin GRIMANI Alain HODY Audrey HORCKMANS Alexandre HUGUENARD Arnaud JEANNEROD Christophe LEROY Steve MOREY Vincent MOUREY Mathieu ORDINAIRE Tony PELLEGRINI Rodolphe PROFAULT Marine

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – PRENOM
IMP 2	Sauveteurs	RAMOS QUEROL Guerau ROLAND Jean-Louis RUDE Alexandre THIEBAUD Mickaël VUILLET Johann

**Article 2**

Sont habilités à exercer la spécialité « GRIMP » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
IMP 2	Sauveteurs	CHAMPAGNE Charley OCHS Thierry UHLEN Bruno VADAM Jean-Charles

**Article 3**

Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

**Article 4**

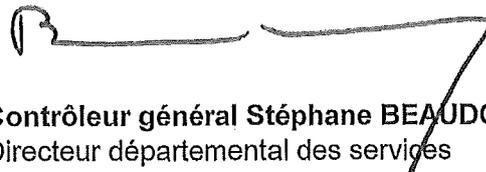
L'arrêté préfectoral n° 25-2021-01-04-007 du 4 janvier 2021 susvisé est abrogé.

**Article 5**

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 01 AVR. 2021

Pour le préfet, par délégation,



**Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX**  
Directeur départemental des services  
d'incendie et de secours,  
Commandant le 25e CDSP



Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Service Départemental d'incendie et de secours du Doubs

### Arrêté N° 25-2021-04-01-00011

fixant la liste d'aptitude opérationnelle des infirmiers de sapeurs-pompiers protocolés du Service Santé et Secours Médical du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2021.

Le préfet du Doubs  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;  
**Vu** la loi 96.370 du 3 mai 1996, relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers.  
**Vu** la loi 96.370 du 3 mai 1996, relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 692 du 21 janvier 2002, fixant le Règlement Opérationnel des Services d'incendie et de secours du Doubs ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 25-2021-01-04-008 du 4 janvier 2021 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des infirmiers protocolés du Service Santé et Secours Médical du SDIS du Doubs pour l'année 2020 ;

**SUR** proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** | Sont habilités à exercer en qualité d'infirmiers de sapeurs-pompiers protocolés, au titre de l'année 2021, les personnels désignés ci-dessous :

NOM – PRENOM	SSO	SSO SAL	SAP doublage	SAP autonome	SAP NRBC	Inf. Coordinateur
AMIEZ Delphine	X		X			
AUDY Pauline	X		X			
BARBIER Julien	X			X		X
BAYLE Sabrina	X		X			
BERGER Damien	X			X	X	
BERNARD Julie	X		X			
BESANCON Garance	X			X		
BESANCON Kim	X			X		
BILLOD-MOREL Céline	X		X			

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NOM - PRENOM	SSO	SSO SAL	SAP doublage	SAP autonome	SAP NRBC	Inf. Coordinateur
BINETRUY Thibaud	X		X			
BOILLIER-MONNOT Adeline	X		X			
BONVARLET Shama	X		X			
BOUILLET Sandrine	X		X			
BRISEBARD Mathilde	X			X		
CASTANY Thomas	X		X			
CLERC-VOUILLOT Fanny	X		X			
CLOUET Laure	X		X			
COMTE Cécile	X		X			
COMTE Estelle	X			X		
CONROUX Sophie	X			X		
CUNY Bertrand	X	X		X	X	X
DESCHENES Kevin	X			X	X	X
DESHAYES Julien	X			X	X	
DUVIVIER-THIBAUT Eric	X			X		
EL AYOUNI Ayoub	X		X			
ELISABETH Sébastien	X	X		X	X	
FAIVRE Alexandra	X	X		X		
FERREUX Augustin	X			X		
GAIFFE Olivia	X	X		X		
GAUDINET Gabriel	X			X	X	X
GRANDJEAN Bertrand	X	X		X	X	X
GROSS Christophe	X			X		
GRUT Evelyne	X					
HERCHA Soued	X	X		X		
HUOT Aurore	X	X		X	X	X
JEANNEROD Françoise	X			X		
JOUILLE Mélanie	X			X		
JOURNOT Alain	X			X		X
KHELOUFI Louiza	X			X	X	
LANGUILLE Emmanuel	X			X	X	
MAGNIN Frédéric	X			X	X	
MARION Céline	X		X			
MARY Magdalena	X		X			
MEBIROUK Jamaya	X			X	X	
MILLON Martine	X	X		X		X
MONTAGNON Jean Christophe	X			X		X
MORA Stéphanie	X					
NAGY Cécile	X			X		

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NOM – PRENOM	SSO	SSO SAL	SAP dou- blage	SAP auto- nome	SAP NRBC	Inf. Coordina- teur
NICOD Fabienne	X	X		X	X	X
PARIS Mélanie	X			X		
PEREZ Morgane	X			X		
PETIT Yannick	X			X		
PIGUET Franck	X		X			
PINEAU Joséphine	X			X	X	
PONCOT Christopher	X		X			
POULLEAU Léa	X		X			
REBILLOT Isabelle	X		X			
RETHORE Annie	X		X			
RICHARD Christophe	X			X	X	
RICHARD Solenne	X			X	X	
ROBERT Patrick	X			X	X	
RUFFION Laetitia	X	X		X	X	
RUINET Sylvie	X		X			
SCALABRINO Véronique	X	X		X		
SCHWEBLIN Marie-Françoise	X					
SUBILOTTE Laurence	X			X		
TEIXEIRA Johanna	X			X		
TROSSAT Clémentine	X			X		
VACELET Laurence	X		X			
VANDERHAEGHE Jérôme	X			X		X
VIVOT Stéphanie	X	X		X	X	
VONIN Véronique	X	X		X	X	X
WENGER Maxime	X			X		
ZAHND Henri	X		X		X	

**Article 2**

Les infirmiers inscrits sur cette liste peuvent être engagés sur intervention en doublement ou pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

**Article 3**

L'arrêté préfectoral n° 25-2021-01-04-008 du 4 janvier 2021 susvisé est abrogé.

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

**Article 4**

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 01 AVR. 2021

Pour le préfet, par délégation,



**Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX**  
Directeur départemental des services  
d'incendie et de secours,  
Commandant le 25e CDSP

**Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs**

**Arrêté N° 25-2021-04-01-00012**

fixant la liste d'aptitude de la spécialité des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention du département du Doubs, pour l'année 2021.

Le préfet du Doubs  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu** le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;  
**Vu** la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;  
**Vu** l'arrêté du 13 septembre 2004 relatif à l'attribution par équivalence des attestations et diplômes d'emploi de spécialité des sapeurs-pompiers ;  
**Vu** l'arrêté du 25 janvier 2006 fixant le guide national de référence relatif à la prévention ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 25-2021-01-04-009 du 4 janvier 2021 fixant la liste d'aptitude de la spécialité des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention du département du Doubs, pour l'année 2020.

**SUR** proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont habilités à exercer dans le domaine de la prévention du département du Doubs au titre de l'année 2021, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - Prénom
PRV 3	Responsable départemental de la prévention	TROUTTET Gilles
PRV 2	Chef du Groupement prévention et planification	TOURASIN Lionel

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - Prénom
PRV2	Préventionnistes	FALLOT David GRISON Aurélien HOFFSCHURR Pascal PEYRUSSE Christian RIVIERE Philippe
	Prévisionnistes	BONNETON Sébastien DELON Benoît GESSIER Pierre PERRIN Julien RIVOIRE Clément STORTZ Yvon
	Agent de prévention	FREIDIG Sébastien MARCHAL Hervé MICHEL Philippe LIEGON Sandrine

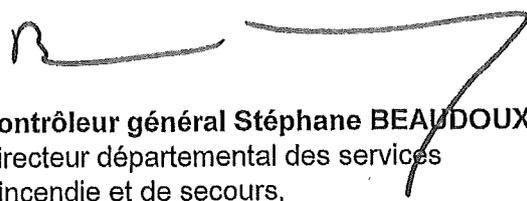
**Article 2** | L'arrêté préfectoral n° 25-2021-01-04-009 du 4 janvier 2021 susvisé est abrogé.

**Article 3**

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **01 AVR. 2021**

Pour le préfet, par délégation,

  
**Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX**  
Directeur départemental des services  
d'incendie et de secours,  
Commandant le 25e CDSP



**PRÉFET  
DU DOUBS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs**

**Arrêté N° 25-2021-04-01-000-13**

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques du service départemental d'incendie et de secours du Doubs pour l'année 2021.

Le préfet du Doubs  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;  
**Vu** la loi 96.370 du 3 mai 1996, relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07102 du 17 décembre 2007 portant création d'une équipe spécialisée dans la lutte face aux risques radiologiques dans le département du Doubs ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 portant approbation du SDACR du Doubs ;  
**Vu** l'arrêté du 20 décembre 2002 fixant le guide national de référence relatif au risque radiologique ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 25-2021-01-04-010 du 4 janvier 2021 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques des sapeurs-pompiers du département du Doubs pour l'année 2020.

**SUR** proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2021, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
RAD 4	Conseiller Technique Départemental	BOUCHOT Anaël
	Conseiller Technique	DELON Benoît
EXPERT	Conseiller Départemental Médecine Nucléaire	BOULADHOUR Hatem
RAD 3	Conseiller Technique Départemental Adjoint	SAUGET Yohann

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
RAD 3	Chef « CMIR »	BEVALOT Jules ROYER-FEY Guillaume TRAVERSIER Olivier VIEILLEDENT Matthieu
RAD 2	Conseiller en radioprotection	COGNAT Jérémie
	Chef d'équipe d'intervention	AGUIE Alexandre AUTHIER-CAILLAUD Astrid BADINA Jérôme BAILLY David BECOULET Sébastien BOSSONNET Julien CAFFAREL Xavier CHEVALLIER Céline CLAVERIA Nicolas CLERC Laurent DETTE Jean-Philippe DINETTE Arnaud DUDO Olivier DUTOUR Sandrine FISCHESSER Guillaume GHERARDI Philippe GIRARDET Tom GUIGNOT Yvon GUILLET Daniel JACOUTOT Olivier LAISNE Jean-Marc MALACHOWSKI Frédéric MONNIN Frédéric MONTAGNON Aurélien PETER Arnaud PICHETTI Arnaud PONCELIN Bertrand POURCELOT Sébastien PRIEM Vincent RIVA Laurent RIVIERE Philippe ROLLIN Jérôme ROUSSIN Anthony SCHORI Nicolas TOURNIER Stéphane

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
RAD 1	Chef d'équipe reconnaissance	BERNARD Yann BEUGNOT Alexis BOLE Julien CHOULET Frédéric CONGRETTEL Frédéric COURAGEOT Damien DUCHANNOY Benoît GARNIER Hervé GRILLET Bertrand KATANCEVIC Nicolas LONCHAMPT Anthony MANZONI Jérémie MILLE Gaëtan MOUGIN David
RAD 1	Chef d'équipe reconnaissance	PERRIN Julien PLUMEREL Guillaume VADAM Jean-Charles VALKER Marc ZILL Fabrice
RAD 1	Equipier reconnaissance	HODY Audrey

**Article 2** | Sont habilités à exercer la spécialité « RAD » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
RAD 3	Chef « CMIR »	FREIDIG Sébastien
RAD 2	Chef d'équipe d'intervention	BONNETON Sébastien MARCHE Fabrice MARS Nicolas MOREAU Yann
RAD 1	Chef d'équipe reconnaissance	CORDIER Sylvain PELLATON Laurent PORET Romuald ROY Jérôme
RAD 1	Equipier reconnaissance	DUBOIS Romain DUPONT Antoine

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

**Article 3** | L'arrêté préfectoral n° 25-2021-01-04-010 du 4 janvier 2021 susvisé est abrogé.

**Article 4** | Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **01 AVR. 2021**

Pour le préfet, par délégation,



**Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX**  
Directeur départemental des services  
d'incendie et de secours,  
Commandant le 25e CDSP

**Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs**

**Arrêté N° 25-2021-04-01-00014**

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2021.

Le préfet du Doubs  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;  
**Vu** la loi 96.370 du 03 mai 1996, relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers ;  
**Vu** la note d'information DSC8/PPF/LB n° 93-897 du 03 juin 1993 ;  
**Vu** l'arrêté du 23 novembre 1999 fixant le Guide national de référence relatif aux secours subaquatiques ;  
**Vu** l'arrêté du 07 novembre 2002 fixant le Guide national de référence relatif au sauvetage aquatique ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;  
**Vu** l'arrêté n° 2007-1712-07105 du 17 décembre 2007 portant création d'une équipe spécialisée en intervention en milieu aquatique et subaquatique au sein du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;  
**Vu** la circulaire NOR INT/E/92/00007/C du 13 janvier 1992 relative à l'aptitude opérationnelle des plongeurs de la sécurité civile ;  
**Vu** l'arrêté du 31 juillet 2014 fixant le Référentiel Emploi, Activités, Compétences relatif aux interventions secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 25-2021-01-04-011 du 4 janvier 2021 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs pour l'année 2020 ;

**SUR** proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2021, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	HABILITATION	SNL	NOM - PRENOM
SAL 3	Conseiller technique départemental	50 m	SNL 2	SCHAER Dominique

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	HABILITATION	SNL	NOM - PRENOM
SAL 2	Chefs d'unité	50 m	SNL 1 - SNL 1 SNL 1 SNL 1 SNL 1 SNL 1 SNL 1 SNL 1	BENKHELFALLAH Sid Ahmed BERRARD Yvan BULLE Mathieu DECKMIN Richard DROZ-VINCENT Nicolas GAUDUMET Michael MONNIN Nicolas POTIER Cyril TREFF Damien
	Chefs d'unité	30 m	-	CALLOIS Francis
SAL 1	Scaphandriers autonomes légers	50 m	SNL 1 - SNL 1 SNL 1 SNL 1 SNL 1 SNL 1 - SNL 1	BILLOD Julien BOUJON Jérôme DUDO Olivier ESPITALIER Stéphane MAILLOT Dominique PAPE Christophe TISSOT Stéphane TRIPONNEY Nicolas VAREY Frédéric
	Scaphandriers autonomes légers	30 m	- SNL 1 - SNL 1 SNL 1 SNL 1 SNL 1 - - - -	BAUFLE Julien BRENIAUX Jean-Simon BROCCO Guillaume CASSARD Régis GROSPERRIN Alexandre GUENAT Romain GUILLEMIN Marc MESSELET Mathieu MOURAUX Caroline PORTERET Stéphane POUDEVIGNE Martin

Service Départemental  
d'Incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	IEV	NOM - PRENOM
		-	AUDEBERT Gregory
		IEV	BARTHELEMY Maxime
		IEV	BAUFLE Julien
		IEV	BENKHELFALLAH Sid Ahmed
		-	BERRARD Yvan
		IEV	BILLOD Julien
		IEV	BOUJON Jerome
		IEV	BOURDIN Fanny
		IEV	BOVET Florent
		IEV	BRENANS Raphael
		IEV	BRENIAUX Jean-Simon
		IEV	BROCCO Guillaume
		IEV	BULLE Mathieu
		IEV	CALLOIS Francis
		-	CARTIER Yoann
		IEV	CASSARD Régis
		IEV	CAVATZ Joann
		IEV	CHATELAIN Nicolas
		IEV	CORNU Laurent
		IEV	COURAGEOT Damien
		IEV	CUNY Sébastien
		IEV	DECKMIN Richard
		IEV	DROSZEWSKI Yann
		IEV	DROZ-VINCENT Nicolas
		IEV	DUDO Olivier
		IEV	DUPONT Antoine
		IEV	ESPITALIER Stéphane
		IEV	GABRIEL Vincent
		IEV	GAHIDE Eddy
		IEV	GAUDUMET Michael
		IEV	GIROD Enrique
		IEV	GOY Franck
		IEV	GROSPERRIN Alexandre
		-	GROSPERRIN Aline
		IEV	GUENAT Romain
		IEV	GUICHARD Samuel
		IEV	GUIGNOT Yvon
		IEV	GUILLEMIN Marc
		IEV	HODY Audrey
		IEV	HORCKMANS Alexandre
		IEV	JEUDY Julien
		-	KATANCEVIC Nicolas
		IEV	KISEL Charlotte
		-	LAITHIER Julien
		IEV	LEGRAND Timea

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	IEV	NOM - PRENOM
		IEV	LERMENE Quentin
		IEV	LOICHOT Pierrick
		IEV	LOSLIER Cyril
		-	MAILLOT Dominique
		IEV	MARSOUDET Benjamin
		IEV	MARTIN Ludovic
		IEV	MESSELET Mathieu
		IEV	MONNIER Cyril
		IEV	MONNIN Nicolas
		IEV	MOREL Dylan
		-	MOURAUX Caroline
		IEV	NEITTHOFFER Mathieu
		-	PAILLOZ Romain
		IEV	PAPE Christophe
		IEV	PIGUET Serge
		IEV	PLUMEREL Guillaume
		IEV	PORTERET Stéphane
		IEV	POTIER Cyril
		IEV	POUDEVIGNE Martin
		IEV	PROST Julien
		IEV	PUGIN Jeremy
		IEV	QUERRY Frédéric
		IEV	REGNIER Cyril
		-	REQUET David
		IEV	RIVA Mickael
		IEV	RODRIGUES Cédric
		IEV	ROUSSEY Eric
		IEV	SAUGET Yohann
		IEV	SCHAER Dominique
		IEV	TISSOT Jerome
		IEV	TISSOT Stéphane
		IEV	TONDA Jerome
		IEV	TREFF Damien
		IEV	TRIPONNEY Nicolas
		IEV	VACELET Amaury
		IEV	VADAM Jean-Charles
		IEV	VAREY Frédéric
		-	VERMOT-DESROCHES Charline
		IEV	VOEGLIN Marine
Expert	Brevet d'état d'éducateur sportif du 2ème degré	IEV	VIEILLE Mathieu

**Article 2**

Sont habilités à exercer la spécialité « SAL » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	HABILITATION	NOM - PRENOM
SAL 2	Chefs d'unité	50 m	GIROD Enriquer
	Chefs d'unité	30 m	ROUSSEY Éric

Sont habilités à exercer le module complémentaire SNL uniquement dans le cadre des formations et des exercices les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
SAL 2	SNL 1	GIROD Enriquer ROUSSEY Éric

Sont habilités à exercer la spécialité « SAV » uniquement dans le cadre des formations et des exercices les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	IEV	NOM - PRENOM
SAV 1	Sauveteurs aquatiques	Oui	COLLIARD Sébastien
		-	ELIA Romain
		Oui	JACQUIN Fabien
		Oui	MOURAUX Karen
		-	NICOLAS Matthieu
		Oui	PERROT Sébastien
		Oui	POY Ludovic

**Article 3**

Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

**Article 4**

L'arrêté préfectoral n° 25-2021-01-04-011 du 4 janvier 2021 susvisé est abrogé.

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

**Article 5**

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 01 AVR. 2021

Pour le préfet, par délégation,



**Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX**  
Directeur départemental des services  
d'incendie et de secours,  
Commandant le 25e CDSP

**Arrêté N° 25 - 2021 - 04 - 01 - 00015**

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en sauvetage déblaiement du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2021.

Le préfet du Doubs  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;  
**Vu** la loi 96.370 du 03 mai 1996, relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07103 du 17 décembre 2007 portant création de l'équipe de sauvetage déblaiement ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;  
**Vu** l'arrêté du 08 avril 2003 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage déblaiement ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 25-2021-01-04-012 du 4 janvier 2021 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en sauvetage déblaiement des sapeurs-pompiers du département du Doubs pour l'année 2020 ;

**SUR** proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en sauvetage déblaiement des sapeurs-pompiers du département du Doubs, au titre de l'année 2021, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	RISQUE BATIMENTAIRE	NOM - PRENOM
SDE 3	Conseiller Technique Départemental	OUI	FAIVRE Raphaël
	Conseiller Technique Départemental Adjoint	OUI	GUY Daniel
	Chef de Section	OUI	ANGONIN Arnault VASSEUR Olivier VIEILLEDENT Matthieu
		NON	PONARD Guillaume

Service Départemental  
d'Incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	RISQUE BATIMENTAIRE	NOM - PRENOM
SDE 2	Chef d'Unité	OUI	BAZIN Olivier BRIDE Mickaël ROBIN Christophe THEVENOT Thierry
		NON	BOURGADEL Christophe BOURGOIN Alain BREUILLARD Patrice COLLIARD Sébastien COULON Philippe CUSENIER Christophe ESPITALIER Daniel ESPITALIER Stéphane FALLOT David GEHIN Michel GRANCHER Romaric HUGUENARD Fabrice JOUVE William LARRIERE Didier LESTRAT Jessy LOUIS Pascal MAGNIN-FEYSOT Olivier MENDY Philippe MOREY Vincent PELLIER Olivier PUPECKI Patrick ROUSSEY Eric RUEZ Jean-Luc SAUSER Yannick SECLET Elvis TISSOT Jérôme VECLAIN Bruno VUILLET Johann
SDE 1	Équipier	NON	AVONDO Samuel BARRAULT Hervé BERTRAND Daniel BETTONI Maxime BEUCLER Brice BEUGNOT Alexis BOUCLET Gaëtan

Service Départemental  
d'Incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	RISQUE BATIMENTAIRE	NOM - PRENOM
SDE 1	Équipier	NON	BOUHELIER Robin BRETAGNE Cédric BUGNON Franck CARMINATI Alexis CHAMPAGNE Charley CHEGNION Olivier CHOULET Frédéric COLLETTE Olivier COMPTE Alexandre CUSENIER Jérôme DEFRASNE Jérôme FAVE Rémy GABET Julien GAGELIN Alexandre GAUDINET Samuel GIDEL Christian GILLIOT Guillaume GOMARD Julien GRANDJEAN Michel GRILLET Bertrand GUIGNIER Hervé GUILLET Daniel HUGUENARD Arnaud HUOT Aurore LANDWERLIN David LIEVRE David MAESTRI Guillaume MANZONI Jérémie MARTIN Ludovic MATERNE Christophe MAY Jean-Baptiste MINETTI Thierry MONNIN Frédéric NORMAND Bertrand PERIARD Anthony PETIT Cédric PICARD Sylvain PONCOT Yohann RATTONI Alain REGNAUT Fabien ROSSETTO Julien

Service Départemental  
d'Incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	RISQUE BATIMENTAIRE	NOM - PRENOM
SDE 1	Équipier	NON	ROUARD Fabien ROUSSEAU Adrien SCUBLA Raphaël SIMON Eric TERVEL Maxime THIEBAUD Mickaël TOURMAN Jean-Michel UHLEN Bruno VADAM Jean-Charles VALKER Marc

**Article 2**

Sont habilités à exercer la spécialité « SD » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	RISQUE BATI-MENTAIRE	NOM - PRENOM
SDE 1	Equipier	NON	BOUSSARD Gérard GRABS Cédric HUMBERT Loïc MAIGROT David MIOTTE Patrick SCHWEBLIN Magali VOULET Robin

**Article 3**

Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

**Article 4**

L'arrêté préfectoral n° 25-2021-01-04-012 du 4 janvier 2021 susvisé est abrogé.

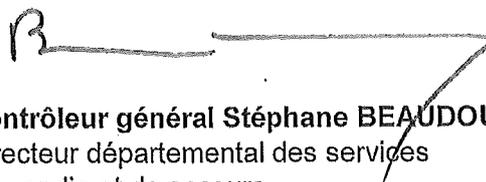
Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

**Article 5**

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **01 AVR. 2021**

Pour le préfet, par délégation,



**Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX**  
Directeur départemental des services  
d'incendie et de secours,  
Commandant le 25e CDSP



*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs**

**Arrêté N° 25-2021-04-01-00016**

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2021.

Le préfet du Doubs  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu** le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;  
**Vu** la loi 96.370 du 3 mai 1996, relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers ;  
**Vu** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile  
**Vu** le Guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques fixé par arrêté du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire en date du 23 mars 2006.  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07101 du 17 décembre 2007 portant création de la CMIC 25 ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 25-2021-01-04-015 du 4 janvier 2021 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique des sapeurs-pompiers du département du Doubs, pour l'année 2020.

**SUR** proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2021, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – Prénom
RCH 4	Conseiller Technique Départemental	REGAZONI David
	Conseiller Technique Départemental Adjoint	BRINGOUT Frédéric TOURASIN Lionel
SSSM	Conseiller départemental risques biologiques	MERAUX Isabelle

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
RCH 3	Chef « CMIC »	ALBERT Patrice BALLIN Reynald BEVALOT Jules BONNETON Sébastien BOUCHOT Anaël CHIAPPINELLI Christophe CLAUDET Charles DENIS Christophe FALLOT David FREIDIG Sébastien GILLIOT Guillaume GRISON Aurélien GUICHARD Samuel ONILLON Christophe PUEL Frédéric SAUGET Yohann STORTZ Yvon TROUTTET Gilles VIEILLEDENT Mathieu
RCH 2	Chef d'équipe d'intervention	AGUIE Alexandre ANGONIN Arnault AUTHIER-CAILLAUD Astrid BADINA Jérôme BAILLY David BECOULET Sébastien BERRARD Yvan BERTHELEMY Pascal BERTRAND Daniel BETTONI Maxime BOSSONNET Julien BOUCON Philippe BRIOTET Frédéric BRONIQUE Nicolas BULLE Mathieu CAFFAREL Xavier CHEVALLIER Céline CLAVERIA Nicolas CLERC Laurent COGNAT Jérémie COLLIN Xavier DELAULE Lionel DELOULE Fabrice

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – PRENOM
RCH 2	Chef d'équipe d'intervention	DESCHAMPS Jean-Marc DETTE Jean-Philippe DINETTE Arnaud DORIER Pierre DUDO Olivier DUIVON Gaëlle ELOY Vincent ESPINOSA Sébastien ESPITALIER Stéphane FAIVRE Nicolas FISCHESSE Guillaume GEHANT Gilles GEHIN Michel GHERARDI Philippe GIRARDIN Dominique GOMARD Julien GUIGNOT Yvon HOFFSCHURR Pascal JOSET Sébastien LAISNE Jean-Marc MAIGROT Robin MANZONI Jérémie MARGUET John MARION Damien MARS Nicolas MICHAUD Xavier MICHEL Philippe MILLE Gaëtan MONNIN Frédéric NOIR Damien PAPE Christophe PETER Arnaud PETIT Christian PICHETTI Arnaud PLUMEREL Guillaume PONARD Guillaume POURCELOT Jacques POURNY Dominique PRIEM Vincent RASPILLER Olivier RENAUX Lionel RIVA Laurent ROLLIN Jérôme

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – PRENOM
RCH 2	Chef d'équipe d'intervention	ROUSSIN Anthony ROY Jérôme ROYER-FEY Guillaume SCHORI Nicolas SECLET Elvis SIMON Jean-Luc SONNET Christophe THIAVILLE Jean-Christophe TRAVERSIER Olivier VECLAIN Bruno ZILL Fabrice
RCH 1	Chef d'équipe reconnaissance	BART Gaëtan BERNARD Yann BOLE Julien BOUCLET Gaëtan CALLOIS Francis CARMINATI Alexis CHOULET Frédéric COMTE Florian CUNY Bertrand CUNY Sébastien DECHAUD David DEMANGE Michael DEPREZ Daniel DUCHANOY Benoît FAIVRE-RAMPANT Claude FAVEY Nicolas GARNIER Hervé GIRARDET Tom GRANDGIRARD Julien GRILLET Bertrand JACOUTOT Olivier JOUVE William KATANCEVIC Nicolas LEMOINE Emmanuel LONCHAMPT Anthony MOREL Benoît MOUGIN David PARRIAUX Fabrice PERRIN Julien PORET Romuald POURCELOT Michaël POURCELOT Sébastien

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – PRENOM
RCH 1	Chef d'équipe reconnaissance	ROUHIER Florian SALVI Laurent SCHWEBLIN Magali THIEBAUD Mickaël TOURNIER Stéphane VALKER Marc

**Article 2** | Sont habilités à exercer la spécialité « RCH » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – PRENOM
RCH 3	Chef « CMIC »	MOREAU Yann
RCH 2	Chef d'équipe d'intervention	PEYRUSSE Christian PONCELIN Bertrand
RCH 1	Chefs d'équipe reconnaissance	DUBI Fabrice DUTOUR Sandrine GAUDUMET Michaël PELLATON Laurent

**Article 3** | Les sapeurs-pompiers, dont les noms suivent, sont désignés responsables techniques pour leurs groupements respectifs :

- Capitaine BOUCHOT Anaël – Groupement EST ;
- Lieutenant 1<sup>ère</sup> classe SAUGET Yohann – Groupement OUEST ;
- Commandant PUEL Frédéric – Groupement SUD.

**Article 4** | Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

**Article 5** | L'arrêté préfectoral n° 25-2021-01-04-015 du 4 janvier 2021 susvisé est abrogé.

**Article 6** | Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 01 AVR. 2021

Pour le préfet, par délégation,



**Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX**  
Directeur départemental des services  
d'incendie et de secours,  
Commandant le 25e CDSP



**PRÉFET  
DU DOUBS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs**

**Arrêté N° 25 - 2021 - 04 - 01 - 00017**

portant nomination du Conseiller technique départemental de l'équipe groupe de reconnaissance et d'intervention en milieux périlleux (GRIMP) et de son adjoint.

Le préfet du Doubs  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté du 18 août 1999 fixant le Guide national de référence relatif au Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2007-17-12-07100 du 17 décembre 2007 portant création d'une équipe GRIMP ;

**Vu** l'arrêté préfectoral modificatif n° 25-2020-05-28-016 du 28 mai 2020 portant nomination du conseiller technique départemental de l'équipe GRIMP et des adjoints au Conseiller technique départemental ;

**Vu** l'arrêté n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Doubs ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-018 du 11 juillet 2016 modifié portant règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Doubs ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 25-DCL-2019-02-04-005 du 4 février 2019 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

**SUR** proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Monsieur Didier LARRIERE, adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels du corps départemental du Doubs, est nommé conseiller technique départemental de l'équipe dénommée « Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieux périlleux (GRIMP) ». Il est placé sous l'autorité du directeur départemental des services d'incendie et de secours.

**Article 2**

Le responsable départemental de l'équipe GRIMP, désigné à l'article 1 du présent arrêté, a autorité sur tous les personnels spécialisés en GRIMP.

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs**Article 3**

Le conseiller technique départemental de l'équipe GRIMP est chargé, en relation avec les différents groupements, services et unités du service départemental d'incendie et de secours, des missions suivantes :

- organisation structurelle et fonctionnement de l'unité ;
- équipements (définition des besoins, définition technique, ...) ;
- formation de spécialisation des personnels ;
- formation continue (exercices locaux et départementaux, recyclages, contrôle d'aptitude opérationnelle, ...) ;
- définition des procédures d'intervention (fiches d'engagement, ordre d'opération, ...) ;
- coordination avec l'Etat Major Zonal.

**Article 4**

L'arrêté préfectoral modificatif n° 25-2020-05-28-016 du 28 mai 2020 susvisé est abrogé.

**Article 5**

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs, le conseiller technique départemental de l'équipe GRIMP, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs et au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 01 AVR. 2021

Pour le préfet, par délégation,



**Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX**  
Directeur départemental des services  
d'incendie et de secours,  
Commandant le 25e CDSP



**Certifié conforme**  
**Contrôleur général Stéphane**  
**BEAUDOUX**

Directeur départemental des  
services d'incendie et de secours  
Commandant le 25<sup>e</sup> CDSP